



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Compte d'affectation spéciale

## PROGRAMME 794

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées



# 2024

PROGRAMME 794  
**Opérations de maîtrise de la demande  
d'électricité, de production d'électricité par des  
énergies renouvelables ou de production de  
proximité dans les zones non interconnectées**

---

MINISTRE CONCERNÉE : AGNÈS PANNIER-RUNACHER, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

---

Programme n° 794 | Présentation stratégique

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

Sophie MOURLON

*Directrice générale de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le présent programme est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS Facé) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité, notamment dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Il convient d'une manière générale de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution. Plus récemment le programme est venu accompagner des mesures de transition énergétique.

Le montant du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire).

Le bien-fondé des opérations à financer fait l'objet d'un examen au cas par cas en comité restreint à l'électrification rurale.

# Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		FdC et AdP attendus
	LFI 2023	PLF 2024	
02 – Sites isolés	1 000 000	500 000	0
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	500 000	0
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000	500 000	0
07 – Transition énergétique	2 000 000	1 000 000	0
08 – Appel à projets innovants	2 000 000	500 000	0
<b>Totaux</b>	<b>8 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		FdC et AdP attendus
	LFI 2023	PLF 2024	
02 – Sites isolés	1 000 000	500 000	0
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	500 000	0
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	500 000	500 000	0
07 – Transition énergétique	2 000 000	1 000 000	0
08 – Appel à projets innovants	2 000 000	500 000	0
<b>Totaux</b>	<b>8 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° | Présentation des crédits et des dépenses fiscales  
794

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
6 - Dépenses d'intervention	8 500 000 3 000 000 3 000 000 3 000 000		8 500 000 3 000 000 3 000 000 3 000 000	
<b>Totaux</b>	<b>8 500 000</b> <b>3 000 000</b> <b>3 000 000</b> <b>3 000 000</b>		<b>8 500 000</b> <b>3 000 000</b> <b>3 000 000</b> <b>3 000 000</b>	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
6 – Dépenses d'intervention	8 500 000 3 000 000		8 500 000 3 000 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	2 000 000 3 000 000		2 000 000 3 000 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	6 500 000		6 500 000	
<b>Totaux</b>	<b>8 500 000</b> <b>3 000 000</b>		<b>8 500 000</b> <b>3 000 000</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Sites isolés	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
07 – Transition énergétique	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000
08 – Appel à projets innovants	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>

## Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° Justification au premier euro  
794

### Dépenses pluriannuelles

#### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

##### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
26 495 638	0	14 398 601	38 456 142	31 180 280

##### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
31 180 280	2 673 048 0	19 640 656	7 816 044	1 050 532
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
3 000 000 0	326 952 0	947 568	690 285	1 035 195
<b>Totaux</b>	<b>3 000 000</b>	<b>20 588 224</b>	<b>8 506 329</b>	<b>2 085 727</b>

##### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
10,90 %	31,59 %	23,01 %	34,51 %

Les restes à payer au 31 décembre 2023 sont estimés à 31,18 M€ et prennent en compte :

- des retraits d'engagement prévisionnels de 0,57 M€ en 2023, sur la base de l'analyse des programmations des années antérieures à 2019. En effet tout sous-programme d'une année donnée doit être soldé par son bénéficiaire au plus tard avant la fin de la troisième année suivant l'année de programmation, délai pouvant être prorogé d'un an en cas de difficultés ;
- une prévision d'exécution 2023 de 11,25 M€ en AE et 5,99 M€ en CP, qui s'explique par le report sur les exercices suivants de la majeure partie des CP ouverts au titre des engagements depuis 2020 en raison de la nature pluriannuelle des projets financés. Cette prévision n'est pas définitive et sera actualisée en fin de gestion 2023.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro

Programme n°  
794

La répartition des CP prend pour hypothèse que la consommation de CP se concentre traditionnellement sur les années N+2 et N+3.



**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° Justification au premier euro  
794

## Justification par action

### **ACTION (16,7 %)**

#### 02 - Sites isolés

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	<b>500 000</b>	0
Crédits de paiement	0	500 000	<b>500 000</b>	0

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après comparaison entre le coût de la solution de raccordement à un réseau existant qui serait raisonnablement mise en œuvre compte tenu des contraintes environnementales et celui de la solution de production autonome, la solution retenue étant la plus économique.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires au bon fonctionnement.

La justification économique est appréciée par le comité restreint à l'électrification rurale.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	500 000	500 000
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	500 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>

La dotation est en diminution par rapport à celle de 2023, de par une faible demande des collectivités dans ce domaine.

### **ACTION (16,7 %)**

#### 03 - Installations de proximité en zone non interconnectée

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	<b>500 000</b>	0
Crédits de paiement	0	500 000	<b>500 000</b>	0

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro

Programme n°  
794

en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses, ou dans le cas où cela serait inenvisageable compte tenu des contraintes environnementales.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L. 2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et- Miquelon).

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	500 000	500 000
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	500 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>

La dotation est en diminution forte par rapport à celle de 2023. Ce sont principalement les opérations d'électrification du Cirque du Mafate à La Réunion qui sont concernées par la mesure. Les opérations s'y déroulent avec un rythme inférieur à celui prévu initialement. Une enveloppe importante de crédits antérieurs pourra ainsi être reportée sur 2024, permettant ainsi de satisfaire l'intégralité des besoins 2024 tout en programmant des crédits nouveaux à une hauteur limitée.

### **ACTION (16,7 %)**

#### 04 - Maîtrise de la demande d'énergie

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	<b>500 000</b>	0
Crédits de paiement	0	500 000	<b>500 000</b>	0

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations susceptibles d'éviter ou de différer dans des conditions économiques avantageuses, le renforcement du réseau public de distribution.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	500 000	500 000
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	500 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>

## Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° Justification au premier euro  
794

La dotation prévue se situe à la même hauteur que celle de 2023.

### **ACTION (33,3 %)**

#### 07 - Transition énergétique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 000 000	<b>1 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	1 000 000	<b>1 000 000</b>	0

Cette action finance l'installation sur les réseaux en basse tension de dispositifs intelligents de gestion de la demande en puissance ou de stockage. Ces dispositifs ont pour objet d'éviter directement ou indirectement des extensions ou des renforcements de réseau de distribution d'électricité qui se révéleraient plus coûteux en vue d'assurer une qualité d'alimentation conforme à l'article 4 de l'arrêté du 24 décembre 2007.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	1 000 000	1 000 000
Transferts aux collectivités territoriales	1 000 000	1 000 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

Le volume de l'action est en diminution par rapport à 2023. Malgré une demande significative, la priorité est donnée à l'apport de résilience et de capacité aux réseaux pour leur permettre l'accueil de la transition énergétique. Est ainsi privilégié le financement des actions du programme principal.

### **ACTION (16,7 %)**

#### 08 - Appel à projets innovants

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	<b>500 000</b>	0
Crédits de paiement	0	500 000	<b>500 000</b>	0

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations exceptionnelles présentant un caractère innovant pour la distribution en électricité et développées en partenariat avec le ou les gestionnaires de réseau de distribution concernés. Ces opérations doivent présenter un intérêt certain pour améliorer la qualité de service des réseaux en basse tension, pouvoir être dupliquée sur plusieurs parties du territoire et s'appuyer sur un modèle économique pertinent. En particulier, le coût des opérations, exploitation et entretien inclus, ne doit pas excéder celui d'une opération de raccordement de référence, telle que définie à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 août 2007, ou s'il l'excède, le surcoût doit être proportionné à l'amélioration de la qualité de service.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Justification au premier euro

Programme n°  
794

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	500 000	500 000
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>

Le volume de l'action est en diminution par rapport à 2023. Malgré une demande significative, la priorité est donnée à l'apport de résilience et de capacité aux réseaux pour leur permettre l'accueil de la transition énergétique. Est ainsi privilégié le financement des actions du programme principal.